

Courrier au Président de la République Paris, le mardi 22 mai 2018 M. le Président de la République Palais de l'Élysée 55 Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris
Objet : **Droit de visite de la citoyenne française Madame Claude Mangin** Pour la quatrième fois consécutive, la citoyenne française Madame Claude Mangin, qui voulait rendre visite à son époux Naâma Asfari emprisonné à Kénitra au Maroc, s'est vu refuser l'accès au territoire marocain. Elle vient en effet, une nouvelle fois, d'être interdite d'entrée sur le territoire marocain à son arrivée à l'aéroport de Rabat le 16 avril 2018, sans qu'aucun motif ne lui soit communiqué. Elle a été empêchée de descendre de l'avion et renvoyée vers Paris. Elle se trouve ainsi privée de visite depuis 21 mois, en violation flagrante des conventions internationales des droits humains et de la législation marocaine qui établissent le droit à une vie privée et familiale pour les prisonniers, en particulier à travers le droit de visite. À la suite de cette nouvelle atteinte à ses droits, Madame Claude Mangin a entamé le 18 avril une grève de la faim dans les locaux de la mairie d'Ivry-sur-Seine, afin d'interpeller l'opinion publique française et internationale sur la grave situation à laquelle elle doit faire face. Après 30 jours, Claude Mangin a accepté de suspendre le 17 mai sa grève de la faim en vue de faciliter l'aboutissement des négociations en cours. Monsieur le Président, si les négociations n'aboutissent pas au droit de visite, Claude Mangin reprendra sa grève de la faim au péril son intégrité physique. La Fédération SUD éducation vous exhorte à défendre l'exercice du droit fondamental de visite aux détenu-e-s auprès du roi du Maroc. Veuillez croire, Monsieur le Président de la République, à notre profond attachement aux droits humains. [Droit de visite de notre camarade Claude Mangin à son époux détenu au Maroc](#)

Documents joints

[Droit de visite de notre camarade Claude Mangin à son époux détenu au Maroc](#)